

DECISION N°2026-040/CP

OBJET : ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES MATERIELS DE TRAITEMENT D'EAU DE LA VILLE DE DENAIN

**1. Commande Publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02/04/2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour l'entretien et le dépannage des matériels de traitement d'eau de la ville de Denain sera signé par mes soins avec la société HYDRA LS située au 13 avenue Alfred Lefrançois 59 200 TOURCOING – N° SIRET : 398 335 604 000 45.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : 3 000 € HT

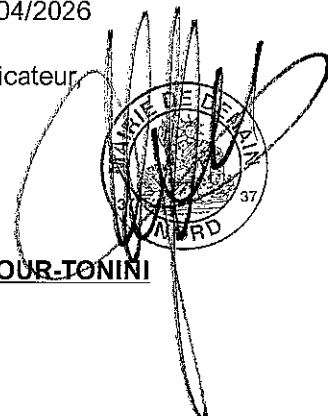
Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 17/04/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire